

Décision

Générale

colonial

Décision n° 390 Le Chef de bataillon des troupes de marine (infanterie) Disdier (Jacques), débarqué à Djibouti, le 8 mai 1968, est désigné pour prendre les fonctions de Commandant de la Milice du Territoire Français des Afars et des Issas. en remplacement du Chef de bataillon Mayaudon (Pierre).

n° 390 Le

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
28 mai 1968

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1968

Date du numéro
25 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le chef de bataillon des troupes de Marine (infanterie), Disdier Jacques, débarqué à Djibouti le 8 mai 1968, est désigné pour prendre les fonctions de commandant de la Milice du Territoire Français des Afars et des Issas, en remplacement du chef de bataillon Mayaudon Pierre, prochainement rapatriable.

Art. 2

— Le passage de commandement entre ces deux officiers aura lieu le 8 juin 1968.

Art. 3

L'entretien complet du chef de bataillon Disdier Jacques sera à la charge du Ministère d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer pour compter du 7 mai 1968.

Art. 4

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquéé partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire et par délégation: Le Haut-Commissaire adjoint, J.M. COMTE.